

LAS CRUCITAS, COSTA RICA

Le projet dont nous allons parler ici est celui d'une mine d'or à ciel ouvert située dans le nord du Costa Rica, près de la frontière nicaraguayenne. Ce projet a généré une très forte opposition et a été un des facteurs à l'origine de la récente modification du Code Minier (10/11/2010), interdisant l'exploitation de mines à ciel ouvert dans le pays.



Source : www.infinitogold.com

CONTEXTE GENERAL

- **Le Costa Rica, un pays durable**

La Constitution de 1994 reconnaît dans son article 50 le « droit à un environnement sain et écologiquement équilibré ». Toute personne peut donc légitimement dénoncer les actes qui contreviendraient à ce droit et demander la réparation du dommage causé.

En outre, le pays a fondé une partie du remboursement de sa dette internationale (Isla, 2002) et de son développement économique sur cette question de l'environnement et de la biodiversité, notamment par la promotion de l'écotourisme. L'on considère habituellement que ce tout petit pays (51.000 km²) détient 4% de la biodiversité mondiale ; pris dans l'autre sens, il serait le pays le plus biodivers au monde avec 1.8 espèce au kilomètre carré.

Ces éléments font du Costa Rica un pays à forte sensibilité environnementale.

- **Histoire de l'exploitation minière au Costa Rica**

Contrairement à de nombreux autres pays d'Amérique Latine, le Costa Rica n'a pas une grande tradition minière. La première exploitation de ce type ne remonte qu'à 1820, avec un développement qui se situe réellement vers la fin du XIX^e siècle. En outre, dans toute l'histoire du pays, il n'y a que trois occurrences d'exploitation à ciel ouvert, toutes trois opérées par des multinationales nord-américaines entre la fin du XX^e et le début du XXI^e siècle, toutes trois assez courtes (respectivement 9, 3 et 2 ans d'exploitation), et terminées dans des circonstances adverses.

Macanona a été la première mine exploitée à ciel ouvert, et c'est elle qui a connu la durée d'exploitation la plus longue : 9 ans, dans les années 80. A Beta Vargas, l'exploitation a duré 3 ans, de 1997 à 1999 ; l'exploitation ne s'est faite de manière légale que la troisième et dernière année. Enfin, à Bella Vista, l'exploitation de 2006-2007 a été interrompue définitivement par un glissement de terrain (100 tonnes de matière déplacée).

Je n'ai trouvé trace de réparations apportées par les entreprises dans aucun des cas, alors que la déforestation, la contamination au mercure ou cyanure des sols, des eaux de surface et souterraines et de l'air étaient incontestables. Les effets sur la population (décès, fausses couches, malformations et syndrome de Down chez les nouveaux-nés, cancers chez les adultes...) ont soulevé l'indignation.

LA MINE DE LAS CRUCITAS

- **Le projet**

A Las Crucitas, l'entreprise Infinito Gold, détentrice d'une concession qui courait initialement jusqu'en 2011, compte extraire de 700.000 à un million d'onces d'or selon les sources. La durée de l'exploitation (construction, opération et fermeture) est estimée à 11 ans, générant 253 emplois directs et - selon les calculs de l'entreprise - 5 fois plus d'emplois indirects. Son investissement économique s'élèverait à 127 millions de dollars.

Le terrain d'exploitation est de 306 hectares, situés à 5 km du fleuve frontalier San Juan, et

voisin du village de Las Crucitas qui compte 50 habitants (12 familles selon d'autres sources).

- **L'entreprise Infinito Gold Ltd**

Infinito Gold Ltd est une entreprise canadienne basée à Vancouver, spécialisée dans l'exploitation d'or et de diamants en Amérique Latine. Selon son site, il s'agit d'une entreprise publique partiellement cotée en bourse ; elle est le dernier avatar détenant la concession sur le terrain de Las Crucitas, et initialement accordée à Placer Dome (le nom du montage de l'époque ; par la suite on parlera de Vanessa Venture) en 2001. Industrias Infinito SA, sa filiale pour le projet, est présentée sur le site www.crucitas.com/ comme une « entreprise nationale à personnel 100% costaricain », Infinito Gold Ltd apparaissant comme le support technique et économique.

La communication d'Infinito Gold - dont le slogan est : « engagés pour le développement humain » - est très habilement axée sur la responsabilité sociale d'entreprise.

Outre les nombreux emplois qui seraient générés, l'entreprise promet la création d'infrastructures : goudronnage des routes, construction de ponts, adduction en électricité (6 des 7 communes affectées par le projet n'en disposent pas ou, au mieux, ont des groupes électrogènes). Infinito Gold annonce également un projet de plantation de jatropa, un arbuste dont les noix servent pour l'élaboration d'agrocarburant.

Sans attendre le début de l'exploitation, elle sponsorise depuis plusieurs années le club de foot local ; elle a créé une école de foot destinée à former de jeunes joueurs dont quelques-uns ont déjà intégré des équipes régionales de juniors. Et d'après les bulletins de promotion (voir webographie), elle a également assuré auprès d'au moins 90 personnes des formations liées à la gestion d'entreprise rurale, à l'agriculture biologique, à la restauration (bonne gestion des aliments, fabrication et conditionnement de confitures dans le respect des normes sanitaires), et à l'artisanat (peinture sur toile). Il semble que les femmes soient généralement chefs de famille dans ce secteur, et que leur permettre de trouver un emploi - que n'offrirait pas l'activité minière - soit un facteur important pour l'acceptation du projet.

LES ACTEURS

- **Les habitants**



Source : www.infinitogold.com

Le SETENA (Secrétariat Technique National Environnemental) a défini 7 communes comme étant concernées par le projet. La plus importante est Coopevega (et c'est là qu'ont lieu les formations et qu'est basée l'Ecole de football), mais la plus proche est Las Crucitas.

Le site d'Infinito Gold met en avant des témoignages d'habitants qui, tous, attendent impatiemment la mise en route de l'exploitation.

Une bonne partie de la population de ce village, comme ceux des environs, est d'origine nicaraguayenne, attirée par l'espoir de meilleures conditions de vie. De fait, il semble que cette zone connaisse un fort « turn-over » : beaucoup de migrations, d'arrivée comme de départ, faute d'emploi. La plupart des familles sont en dessous du seuil de pauvreté. La question de l'environnement et des risques leur passe totalement au-dessus de la tête : leur préoccupation est de manger, et ils voient essentiellement le travail que pourrait leur apporter l'entreprise, à eux et à leurs enfants, et l'amélioration potentielle de leurs conditions de vie (amélioration des infrastructures).

Ce n'est donc pas directement parmi eux que l'on trouve les opposants au projet. Dans les villages avoisinants, en revanche, le conflit est latent entre pro et anti-mine. Dès les premiers travaux exploratoires en 1993 soupçonnés d'avoir provoqué la pollution d'une rivière, entraînant la mort massive des poissons et des crevettes d'eau douce), des organisations communales, paysannes, corporatistes, pastorales, des élèves du secondaire et des conseils municipaux, se sont virulemment opposés à la mine. Des propriétaires de terrains

proches s'inquiètent d'une possible expropriation.

L'opposition organisée, celle que l'on entend et que l'on voit, se trouve plus loin : à Ciudad Quesada, à 100 km au sud. C'est donc à la « ville » que l'on prend massivement position contre ce projet, lequel n'affectera pas directement les personnes qui se mobilisent.

- **Les collectifs d'opposition**



Presque aussi changeants que les noms de l'entreprise, les collectifs d'opposition se succèdent et s'entrecroisent. Des appellations proches laissent parfois à penser que l'on a affaire à un même collectif sans que l'on puisse s'en assurer ; l'écheveau est très complexe à débrouiller.

On trouve ainsi un Comité et un Front d'Opposition à l'Activité minière de la Zone Nord (Comité / Frente de Oposición a la Minería de la Zona Norte) ainsi qu'un Front Nord d'opposition à l'activité minière (Frente Norte de Oposición a la minería), ou encore - mais là ce sont des organisations différentes - une Fondation du Fleuve et une Fondation des Enfants du Fleuve, laquelle est abrégée en Enfants du Fleuve (Fundación del Río / Fundación de los Hijos del Río / Hijos del Río).

Ce qui paraît sûr, c'est que le Front d'Opposition à l'Activité minière de la Zone Nord, qui a fédéré les protestations des années 90, est devenu par la suite le Front Régional d'Opposition à l'Activité minière à Ciel Ouvert (Frente Regional de Oposición a la Minería a Cielo Abierto), et je le soupçonne de s'être également transformé, dans une étape d'élargissement postérieure, en Front National d'Opposition à l'Activité minière à Ciel Ouvert (Frente Nacional de Oposición a la Minería a Cielo Abierto).

Je pense qu'on assiste là à ce phénomène partout observable de constitution de collectifs opposés à un projet en particulier et qui, par le jeu des associations successives, se constituent en un front plus vaste d'opposition. Les rapprochements peuvent se faire aussi via des associations dont les membres ont des appartenances croisées. Par exemple, la présidente de la Fédération de Conservation (FECON) - qui maintenant sur son site s'appelle Federación Ecologista, soit dit en passant - , Vanesa Dubois, est également vice-présidente de l'Association de Préservation de la Flore et de la Faune Sauvage (APREFLOFAS), ces deux associations étant des piliers du collectif Front National d'Opposition.

On peut encore citer PROSOCO : Proyecto Socioecológico, dont la particularité est d'être un groupe écologiste étranger, créé par des jeunes du Nicaragua qui s'engagent pour le développement humain du pays et la reforestation ; mais qui semblent surtout engagés contre l'activité minière et le projet Crucitas en particulier. On le trouve sur Facebook.

- **Les organisations internationales**

Se sont également associées à la contestation plusieurs organisations internationales. Parmi elles, citons l'Observatoire des Conflits Miniers d'Amérique Latine (Observatorio de Conflictos Mineros de América Latina, OCMAL), qui condamne la déforestation et le recours au cyanure, et l'Association Interaméricaine de Défense de l'Environnement (Asociación Interamericana de Defensa del Ambiente, AIDA), une ONG créée en 1998 pour défendre les écosystèmes menacés et les communautés qui en dépendent : une double sensibilité sociale et écologique à souligner.

Autre type d'organisation, le Parlement Centraméricain (Parlacen), l'organe de représentation du système d'intégration centraméricain (SICA). Il est à noter que le Costa Rica, quoique membre du SICA, n'a pas désiré s'associer au Parlacen, non plus qu'à la Cour de Justice Centraméricaine. En tant qu'organe politique, le Parlacen est intervenu auprès de la présidente Laura Chinchilla, en mai 2010, pour lui demander de bloquer définitivement le projet Crucitas.

Malgré la nationalité canadienne des capitaux, je n'ai pas trouvé trace d'opérations de communication au Canada pour faire prendre conscience à la population et aux actionnaires (particulièrement les petits actionnaires, via des fonds de pension ou d'investissement) des implications supposées du projet. Il s'agit pourtant d'un moyen de pression éprouvé (cf. Indiens Mapuches d'Argentine vs Benetton).

- **L'Eglise catholique**

Dès 1997, le diocèse de Ciudad Quebrada s'était opposé à tout projet d'extraction minière, et l'évêque avait participé aux manifestations d'opposition de 2002. La Conférence Episcopale du Costa Rica prendra également parti en demandant au président Arias le retrait de la déclaration d'intérêt public en 2008. L'argumentaire des évêques s'appuyait sur les orientations définies par la V^{ème} Conférence des Evêques latinoaméricains, en 2007, mais aussi sur la Doctrine Sociale de l'Eglise et une déclaration du pape Benoît XVI quant à la responsabilité envers la création.

- **Le monde universitaire**

Des rapports disciplinaires - biologie, géologie, anthropologie, sociologie - ont été rédigés après des enquêtes de terrain. Certains d'entre eux avaient été commandés au début des années 2000 par le Secrétariat Technique National Environnemental. Mais l'Université a également posé un acte politique fort en s'auto-saisissant de la question.

Le Conseil de l'Université du Costa Rica a en effet pris la décision de mettre à contribution les compétences des enseignants-chercheurs pour apporter un éclairage scientifique au débat. L'objectif de l'équipe de recherche a été d'« élaborer un rapport interdisciplinaire sur les impacts de l'activité minière à ciel ouvert, particulièrement dans le cas du projet minier Crucitas ».

Les universitaires ont assumé le rôle d'experts que leur conféraient leurs connaissances et leurs compétences ; leurs conclusions ont été jugées plus « objectives » par la population que les celles des études commanditées par l'entreprise minière.

- **L'opinion publique**

La population costaricaine a massivement réagi au projet Crucitas, alertée par les associations environnementalistes qui ont fait un énorme travail d'information et de communication.

La présentation des risques encourus à Crucitas (cf infra) a eu d'autant plus d'impact que l'argumentation s'appuyait sur les dommages irréversibles commis dans les cas précédents d'exploitation aurifère à ciel ouvert et bien présents dans la conscience collective.

La polémique a enflé et dans un débat d'ampleur désormais nationale, la majorité de la population s'est progressivement opposée à l'extraction minière à ciel ouvert (90% d'opinions défavorables selon des sondages de novembre 2010). La protection de la nature est clairement posée comme incontournable ; et si les activités économiques (ici d'extraction) ne sont pas compatibles avec cette préservation, alors la nature doit l'emporter sur l'activité humaine.

- **Les politiques**

Les politiques - leaders et partis - ont tous un discours d'opposition au projet Crucitas. Mais ceux qui sont aux responsabilités ont tout de même accordé la concession, puis l'ont confirmée, etc. Le cas le plus emblématique est celui de l'ancien président et prix Nobel de la paix Oscar Arias, chantre de la protection de la nature et aujourd'hui susceptible d'être poursuivi pour abus de pouvoir ; on lui reproche d'avoir accéléré l'autorisation du projet en violation des procédures. Autre exemple de ce hiatus, l'actuelle présidente, Laura Chinchilla, aurait appelé entrepreneurs et éleveurs de la région de Crucitas à rejoindre la lutte contre les groupes environnementalistes qui veulent transformer le pays en « un musée de sciences naturelles », selon des déclarations publiées par Infinito Gold sur sa page Facebook et reprises par le journal *El País* (voir Webographie).

LES ARGUMENTS

Les arguments exposés par les opposants sont de plusieurs types :

- **Arguments écologiques**

La question du cyanure et des risques liés est un des éléments les plus présents dans les discours. Sont mis en avant le danger lors du transport du cyanure depuis la côte caraïbe jusqu'à la zone d'exploitation ; le risque de contamination du sol et de l'eau - en cas de filtration, la configuration de bassin versant est telle que la pollution arriverait en moins de deux heures au fleuve San Juan, d'après le géologue Allan Astorga ; la conservation et le traitement des déchets toxiques.

Le caractère hautement sismique de la zone est souligné comme facteur aggravant des risques.

Le deuxième argument écologique présenté est celui de la préservation d'un écosystème et d'une espèce emblématique, l'ara de Buffon, en voie d'extinction et qui fait l'objet d'un programme spécifique de préservation depuis 2001. Dans la zone potentielle d'exploitation, où 262 hectares ont déjà été déboisés, on trouve des amandiers jaunes, indispensables à la nidification de l'ara susnommé.



Un autre aspect est de nature écologico-diplomatique : il s'agit des problèmes internationaux qu'entraînerait une éventuelle pollution du fleuve San Juan, qui en vertu des traités bilatéraux appartient au Nicaragua. Ce fleuve qui forme la plus grande partie de la frontière est historiquement conflictuel ; il fait actuellement l'objet d'un différend entre les deux pays. Suite à une action de dragage du fleuve par le Nicaragua, le Costa Rica a porté plainte devant le Tribunal de La Haye ; il dénonce des dommages environnementaux sur une zone humide de l'île Calero, dommages également constatés par la Convention de Ramsar. L'audition des parties aura lieu du 11 au 13 janvier 2011.

- **Arguments sociaux**

Les arguments sociaux les plus couramment évoqués sont les suivants : préserver la santé (des effets du cyanure particulièrement) et le cadre de vie des habitants (facteur de bien-être) ainsi que leur mode de vie (activité de culture et de pêche). L'argument du bien-être s'appuie sur la Constitution.

Il est intéressant de voir que certaines organisations soulignent les conséquences qu'aurait la réalisation du projet sur ces populations déjà fragiles : à la fin de la période d'exploitation, les emplois disparaîtraient, mais la dégradation de l'environnement resterait, ce qui exposerait la population à une double peine écologique et sociale. La question du cumul des inégalités apparaît en filigrane.

D'autres donnent comme argument contre le projet Crucitas le caractère dangereux et mal rémunéré des emplois créés.

Carmen Araya, anthropologue de l'Université du Costa Rica, auteur d'un rapport sur le projet Crucitas (Araya, Ramírez, 2002), pointe l'altération du lien au territoire (dans la construction de l'homme dans son environnement), ainsi que l'arrivée de population nouvelle, qui entraînera une altération des relations et des valeurs traditionnelles, et de l'adoption de nouveaux modes de comportement.

- **Arguments économiques**

Un argument pas illogique mais pas forcément attendu est lié à la nationalité de l'entreprise (ce qui prouve que la communication sur le « 100% national » n'a pas fonctionné) : certains opposants dénoncent la part ridicule des profits - quelques pour cent - qui reviendrait au Costa Rica.

Plus fréquente est la contrepartie de cet argument dans le discours écologique : les coûts sociaux et environnementaux supportés cette fois-ci par le pays et ses ressortissants seront sans commune mesure avec les bénéfices. Il est dit communément que l'exploitation minière apporte du travail pour 10 ans et des problèmes pour l'éternité.

LE TYPE D' ACTIONS D' OPPOSITION

Parallèlement aux premières mobilisations locales, spontanées et limitées, se met en place une véritable machine de guerre pour répondre aux lourds moyens de l'entreprise Infinito Gold.

Ainsi, un enjeu essentiel sera celui de l'information. Les collectifs vont s'y atteler, avec le soutien quasi professionnel des associations et de leurs avocats. Commande d'études indépendantes, distribution de l'information au moyen de bulletins, de tracts, de pages internet, réunions publiques d'information et forums de débat, prise de position dans les médias sont leurs moyens d'action.

La mobilisation se fait également, d'abord dans la région puis plus largement, dans les « grandes » villes du Costa Rica (essentiellement la capitale, San José, mais aussi les capitales régionales). Il s'agit là de convoquer des manifestations qui obtiendront une couverture média.



2008



Deux images de manifestations contre le projet Crucitas

Autre « lieu » désormais incontournable de mobilisation : Internet. Sites internet, blogs et réseaux sociaux - dont les Latinoaméricains se sont bien plus emparés que les Européens. Facebook et Twitter sont des vecteurs privilégiés de discussion et de mobilisation.

Le troisième axe principal et non des moindres est l'action juridique, parfois entamée par des habitants - soutenus financièrement et juridiquement par les associations - devant les différentes instances : plainte pour atteinte au droit des habitants devant le Défenseur des Habitants, la figure locale du Médiateur de la République, plainte pour inconstitutionnalité du projet devant le Tribunal Constitutionnel (Sala IV).

L'ACTION DE L'ETAT

- **Politique**

Le 8 mai 2010, la première action de la nouvelle présidente, Laura Chinchilla, a consisté à décréter un moratoire sur l'exploitation aurifère à ciel ouvert et souterraine, élargissant ainsi le décret du 29/04/2010 pris par son prédécesseur, le président Oscar Arias. Il s'agissait d'une promesse de campagne extrêmement symbolique, car son élection ne faisait aucun doute, mais elle répondait de la sorte à une sensibilité très forte parmi les citoyens.

- **Juridique**

Le 10 novembre 2011, toujours dans la droite ligne de ce débat, l'Assemblée Législative a voté à l'unanimité la modification du Code : l'activité minière à ciel ouvert est désormais interdite, de même que l'usage du mercure, du cyanure et autres produits toxiques dans les mines de profondeur. Les entreprises concessionnaires ne peuvent pas voir prolonger la durée de la concession, ce qui est clairement dirigé vers Industrias Infinito SA, dont la concession ne court que jusqu'en 2011.

Cette modification vient de loin : c'est en 2005 qu'elle a été proposée pour la première fois, par le député d'opposition Gerardo Vargas Leiva, du Parti d'Action Citoyenne.

- **Judiciaire**

Deux tribunaux ont été saisis à plusieurs reprises : la « Sala IV », c'est-à-dire le Tribunal Constitutionnel, et le Tribunal du Contentieux Administratif.

La Sala IV a rendu plusieurs jugements favorables aux associations environnementalistes, ou à l'entreprise minière. Le 22 avril 2010, le Tribunal Constitutionnel confirmait le permis d'exploitation de Industrias Infinito SA.

La dernière décision en date est celle du Tribunal du Contentieux Administratif le 24 novembre dernier. Une décision fracassante, puisque le Tribunal a annulé le décret d'utilité publique de la mine de Las Crucitas, annulé la concession d'Infinito Gold, recommandé au Ministère Public l'ouverture d'une enquête judiciaire contre l'ancien président de la République Oscar Arias et les fonctionnaires de la Direction de la Géologie et des Mines qui ont permis la déclaration d'intérêt public, et condamné l'entreprise Infinito Gold à payer une amende d'un montant non spécifié pour les dommages écologiques causés. En outre, l'Etat et le Système des Aires de Conservation devront consacrer de ressources au rétablissement de l'équilibre environnemental.

Le Tribunal statuait suite à une plainte déposée par deux associations environnementales : APREFLOFAS et Front Nord pour la Vie (Frente Norte por la Vida, ex-Unión Norte por la Vida, UNOVIDA).

L'entreprise Infinito Gold a jusqu'au 18 janvier 2011 pour faire appel de cette décision. Si elle abandonne, elle ne manquera pas d'exiger de l'Etat du Costa Rica un dédommagement extrêmement conséquent.

SYNTHESE

	Acteurs	Sensibilité	Arguments	Position face à la nature
POUR LE PROJET CRUCITAS	Industrias Infinito	Economique	Développement économique Garanties écologiques RSE	Exploitation raisonnée
	Habitants	Economique	Emploi Services basiques Infrastructures	Source de travail
CONTRE LE PROJET CRUCITAS	Propriétaires terriens	Economique	Crainte de l'expropriation	Propriété
	Eglise	Ecologico-sociale	Préserver le cadre de vie	Respect de la création et Non marchandisation du vivant
	Habitants, associations environnementales, groupements d'agriculteurs, de femmes, d'élèves, universitaires, collectifs de défense...	Ecologique	Eviter pollution et déforestation, protéger les espèces et leurs écosystèmes	Protection
		Sociale	Préserver bien-être et santé Emplois dangereux Altération du mode de vie / Nouvelle population, nouveaux comportements	Préservation comme condition d'une vie saine Elément de la construction de soi
		Economique	Emplois mal rémunérés	
	Economico-nationaliste	Faibles profits pour le pays	Doit profiter au pays	

CONCLUSION

Le conflit de Crucitas m'apparaît comme paradigmatique d'une opposition de conceptions de la nature: le « vieux » schéma de la nature qui doit être exploitée versus la nature qui doit être protégée des abus du comportement des sociétés, jusqu'au point extrême, si protection de la nature et activité humaine sont incompatibles, de renoncer à l'activité humaine concernée.

Dans ce cas, la mobilisation des associations et des collectifs a porté. La population s'est passionnée pour le sujet - les 2 articles les plus lus en 2010 dans *El País* concernaient Crucitas.

Les actions juridiques ont permis de mettre au jour des violations des procédures et des lois, ainsi que des tentatives de manipulation de la part de l'entreprise (études d'impact biaisées), lesquelles ont été sanctionnées par l'annulation récente de la concession à Infinito Gold.

La caisse de résonance ainsi constituée a poussé les politiques à prendre des décisions antéposant la nature au développement économique, avec la modification du Code minier.

C'est donc, dans le cas de Crucitas, la protection de la nature qui l'emporte sur le développement économique, ce qui pose d'autres problèmes que nous ne traiterons pas ici.

WEBOGRAPHIE

Travaux universitaires / de recherche

Trabajo Sobre el Proyecto Minero en las Crucitas de San Carlos, 2008, un travail colossal réalisé par des étudiants de l'Ecole environnementale et Société. Difficile à lire de par sa présentation web, il m'a paru extrêmement riche. La partie concernant les acteurs présente des tableaux (hélas illisibles comme tels) reprenant pour chaque acteur ses intérêts, ses stratégies et ses arguments.

<http://elistas.egrupos.net/lista/humboldt/archivo/rsg/10409>

Informe especial: Minería química a cielo abierto: el caso de Las Crucitas, 2009, un rapport interdisciplinaire produit par des enseignants-chercheurs de l'université du Costa Rica réunis au sein d'une Commission Spéciale, suite à une décision du Conseil Universitaire d'apporter la contribution de l'université à la réflexion.

<http://www.cu.ucr.ac.cr/documen/InformeFinaldeCrucitas.pdf>

ISLA, Ana, 2002, FORCEJEO POR MANTENER EL AGUA LIMPIA Y EL SUSTENTO DIARIO: La minería canadiense en Costa Rica en la era del desarrollo sustentable/globalización, in *Revista de Ciencias Sociales*, Universidad de Costa Rica, n° 97. Un travail qualitatif sur l'engagement de quelques femmes (une agricultrice, une ingénieure forestière, une élue municipale) contre les projets miniers.

<http://redalyc.uaemex.mx/pdf/153/15309711.pdf>

ARAYA J. Carmen, RAMIREZ Mario, *Valoraciones sociológicas y antropológicas al Estudio de Impacto Ambiental del Proyecto Minero Las Crucitas*, 2002

<http://elistas.egrupos.net/cgi-bin/eGruposDMime.cgi?K9D9K9Q8L8xumopxCdtlozmepCXXRVWRctjogkmCnoqdy-qlhhyCWPTPQdgb7>

Biología de la conservación de la lapa verde, 14 años de experiencia, 1994-2008, Centre Scientifique Tropical

http://www.apreflofas.or.cr/mineria_crucitas/conservacion_lapa_verde.pdf

Web

Crucitas : les bulletins d'information de l'entreprise Industrias Infinito SA

<http://www.crucitas.com/boletin2007.shtml>

La verdad sobre Crucitas : site qui se présente comme neutre et objectif. Favorable au projet minier.

<http://www.laverdadsobretrucitas.com/>

Costa Rica, premier pays d'Amérique Latine à interdire les mines d'or à ciel ouvert : article d'un blog tenu par deux Français installés depuis plusieurs années au Costa Rica

<http://www.costarica-decouverte.com/blog/?cat=10>

Presse

El presidente Arias contesta a la conferencia episcopal sobre Crucitas (14/01/2008)

<http://costaricahoy.info/nacionales/presidente-arias-contesta-a-la-conferencia-episcopal-sobre-crucitas/40608/>

Parlacen solicita a Chinchilla frenar proyecto Crucitas (18/05/2010)

<http://www.elpregon.org/costarica/87-ambiente-y-salud/2591-parlacen-solicita-a-chinchilla-frenar-proyecto-crucitas>

Organismos ambientalistas rechazan fallo de la Sala IV de Costa Rica a favor del Proyecto Minero Crucitas (22/04/10)

<http://www.humboldt.org.ni/blog/2010/04/22/organismos-ambientalistas-rechazan-fallo-de-la-sala-iv-de-costa-rica-a-favor-del-pro>

Costa Rica pone el primer freno a la actividad minera en América Latina (10/11/2010)

<http://www.lajornadanet.com/diario/archivo/2010/noviembre/10/6.html>

Presidenta de Costa Rica llama a combatir a grupos ambientalistas (10/11/2010)

<http://www.elpais.cr/articulos.php?id=35850>